SYNDICAT MIXTE du SCoT ROVALTAIN-Drôme-Ardèche

1, avenue de la Gare - Quartier de la Gare

26300 ALIXAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DU SCOT ROVALTAIN Drôme-Ardèche

Le 11 décembre 2018 à 18H30 le Comité syndical s'est réuni à Chabeuil sous la présidence de Lionel BRARD Président du syndicat mixte.

Etaient présents : Mesdames GENTIAL, JUNG, LAMBERT, MOURIER, ROSSI et Messieurs ANGELI, BANDE, BONNET, BRARD, BRET, BRUNET, CARDI, CHANTEPY, CHAUMONT, CHOVIN, DELOCHE, GAUTHIER, LARUE, PRELON, REVOL, ROUVEYROL, VALETTE, VALLON.

Pouvoirs : de Mme THORAVAL à M. PRELON, de M. DARD à M. BRUNET, de M. DUBAY à M. BRET, de M. LUNEL à M. CARDI, de M. PRADELLE à M. BONNET, de M. ROLLAND à M. BRARD, de M. SIEGEL à M. REVOL.

Date de convocation 30 novembre 2018 - Nombre de délégués en exercice : 44 - Nombre de délégués présents : 23 Nombre de pouvoirs : 7

Objet: Débat d'orientation budgétaire 2019

Vu l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales stipulant que l'exécutif présente au comité syndical, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires et que ce rapport donne lieu à un débat au comité syndical,

Considérant la présentation du rapport d'orientation budgétaire du syndicat mixte au comité syndical annexé à la présente,

Entendu le rapport présenté par le vice-président,

Considérant le débat qui s'en est suivi,

LE COMITÉ SYNDICAL, après avoir délibéré

Pour:

23 délégués dont 7 disposant d'un pouvoir et représentant 30 voix

Contre:

0

Abstention:

0

DECIDE,

- De prendre acte du débat d'orientation budgétaire,
- **D'autoriser** la transmission du rapport d'orientation budgétaire 2019 au Préfet (annexé à la présente).

Ainsi fait et délibéré le 11 décembre 2018 et ont signé au registre tous les membres présents.

SCOT Syndicat Mixte

Lionel BRARD

Président

Syndicat mixte SCoT Rovaltain Drôme-Ardèche – Délibération n°18-20

Page 1 sur 1